



Les invertébrés menacés en Grèce

par Andreas Legakis

Muséum de Zoologie - Département de Biologie - Université d'Athènes

Le nombre précis des espèces d'invertébrés vivant en Grèce est encore inconnu aujourd'hui ; les estimations conduisent au chiffre de 20 000 à 30 000.

Ces estimations sont difficiles à effectuer car elles sont basées sur de rares études conduites par des chercheurs étrangers et parce que les publications scientifiques existantes sont disséminées un peu partout dans des revues qu'il est parfois difficile de se procurer.

La diversité des espèces d'invertébrés en Grèce est élevée compte tenu de sa faible superficie. Cela est dû avant toute autre chose, à la position géographique de la Grèce à l'intersection de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, au fait que les glaciers n'atteignent pas le nord du pays, ce qui permet l'existence d'aires de refuge pour de nombreuses espèces, à l'existence de nombreuses îles, à la fluctuation du niveau de la mer et enfin à la nature karstique du substrat qui offre un très grand nombre de grottes. Toutes ces caractéristiques expliquent que la richesse spéci-

fique en invertébrés de la Grèce soit la plus importante d'Europe, après celle de la "Yougoslavie".

Bien que le nombre exact d'invertébrés menacés d'extinction soit lui aussi imprécis, il semble probable qu'au moins 10% d'entre eux (2 000 à 3 000 espèces) risquent de disparaître dans les prochaines années si aucune mesure n'est prise dès maintenant en vue de leur protection.

En Grèce, les invertébrés menacés peuvent avoir une localisation très limitée. Par exemple, le Crustacé Isopode *Cordioniscus antiparosi* se rencontre uniquement dans une grotte de l'île Antiparos, pourtant semblable a priori à d'autres grottes. Inversement, plusieurs espèces ont une large distribution sur tout le pays mais avec de petites populations éparpillées. C'est le cas de *Papilio alexanor*, présent un peu partout mais sur des surfaces limitées et en un petit nombre d'individus.

Les biotopes où l'on peut rencontrer des espèces menacées n'ont sans doute pas été suffisamment

étudiés. Les habitats cavernicoles, par exemple, renferment des espèces très spécialisées et représentées par de petites populations.

On estime que 69 espèces vivant dans ces habitats particuliers sont menacées dont 19 sont rares.

Un autre biotope riche en invertébrés est représenté par les zones humides où les espèces menacées sont surtout des libellules.

D'autres espèces menacées vivent dans les dunes, d'autres encore dans les vieilles forêts qui sont brûlées et coupées alors qu'on y trouve des Coléoptères remarquables comme *Cerambyx cerdo*, *Rosalia alpina* et *Lucanus cervus*. Enfin, les zones où une agriculture traditionnelle a prévalu pendant de nombreuses décennies subissent aujourd'hui les effets de la mécanisation, du surpâturage et des utilisations de pesticides. Cette évolution a un impact sur les populations de Lépidoptères.

Il ne faut pas oublier les biotopes marins où les zones rocheuses présentent un intérêt particulier avec des espèces intéressantes parmi les

Eponges, les Coraux, les Vers polychètes, les Mollusques, les Crustacés et les Echinodermes. Parmi elles, le Corail rouge *Corallium rubrum* est surexploité. Quant aux herbiers de Posidonies, ils disparaissent et avec eux, toute la faune qui leur est inféodée.

Le statut des populations d'invertébrés continentaux menacés est également très méconnu.

Pour quelques espèces endémiques comme l'araignée cavernicole de Crète *Histopona isolata*, nous savons qu'il n'existe que 100 à 200 individus dans une seule grotte. Pour d'autres espèces, nous savons seulement que leur nombre décroît régulièrement. Par exemple, l'escargot *Helix godetiana*, qui était largement répandu dans les îles de la mer Egée, est maintenant limité au centre des Cyclades.

Pour de nombreuses espèces, les données manquent mais on peut supposer, compte tenu de leur écologie, qu'elles sont en déclin.

La principale menace pour ces populations reste évidemment la destruction de leurs habitats par les diverses pollutions et déséquilibres liés aux activités humaines :

- la pollution des lacs et rivières est ainsi la principale raison du déclin des populations de libellules comme *Stylurus flavipes* et *Lindenia tetraphylla* dans le nord du pays,

- les espèces qui vivent exclusivement dans les forêts à feuilles caduques ou les forêts de conifères détruites par le feu ou la coupe, perdent leur habitat. Plus sensibles encore sont les espèces qui vivent dans les bois en décomposition comme les Coléoptères *Buprestis splendens* et *Osmoderma eremita*,

- les plantes-hôtes de nombreux invertébrés sont souvent spécifiques et leur destruction à cause du

surpâturage entraîne la disparition de la faune;

- les méthodes intensives de pêche avec des chalutiers détruisent complètement les substrats, empêchant les anémones de mer, les Vers polychètes ou les étoiles de mer de recoloniser ces habitats;

- la pression touristique sur les plages et dans les grottes a nécessité des aménagements conduisant à la destruction de dunes, la mise en lumière de sites cavernicoles, toujours néfastes aux invertébrés inféodés à ces milieux très spécifiques.

Mais à côté de la destruction de leurs habitats naturels, les invertébrés souffrent d'interférences plus directes avec l'homme. L'utilisation de certains insecticides supprime à la fois les insectes nuisibles et utiles et les conséquences sur les abeilles, par exemple, sont bien connues. Par ailleurs, beaucoup d'invertébrés sont collectés pour la consommation ou le commerce : des éponges du genre *Euspongia*, le Corail rouge déjà cité, des bivalves comme les moules, les huîtres, les coques, des crustacés comme le homard (*Palinurus vulgaris*), les écrevisses (*Astacus astacus* et *Austropotamobius torrentium*), les langoustes (*Nephrops norvegicus*) et tant d'autres.

Les mesures de protection des invertébrés en Grèce sont rares et inefficaces. Certaines espèces figurent sur un décret présidentiel (67/1981) : il est interdit de les collecter, de les tuer, de leur causer des dommages, de les acheter ou de les vendre, de les transporter, de les exporter. Mais ce décret n'est pas applicable car d'une part, il n'est fait aucune mention des sanctions encourues et d'autre part, leur liste avec des noms scientifiques sans équivalent ver-

naculaire n'est comprise ni du public ni des autorités. De toute façon, cette liste est déséquilibrée et incomplète.

Dans le cadre de la Convention de Berne, 20 espèces sont recensées en Grèce mais bien que cette convention ait été ratifiée par notre pays, son application n'est pas encore effective.

La Grèce a également signé la CITES qui limite le commerce des espèces protégées comme *Parnassius apollo* par exemple.

Enfin, des mentions doivent être faites concernant certaines restrictions saisonnières de pêche ou de collecte, comme celles des homards ou des escargots.

Les espèces vivant dans les parcs nationaux ou dans d'autres zones protégées bénéficient d'une protection. Cependant, comme elles ne sont pas répertoriées, il n'existe pas de mesures spécifiques pour leur conservation.

Le grand public est quasiment ignorant vis-à-vis des invertébrés. La plupart des gens les considèrent comme nuisibles ou répugnants, à l'exception des papillons. De ce fait, ils sont indifférents à leur présence ou au risque de leur extinction. Les manuels scolaires n'en parlent presque pas et certaines autorités semblent même ignorer leur présence.

Cette rubrique a été réalisée grâce à la participation du groupe des experts de la Convention de Berne du Conseil de l'Europe et le concours de l'Agence Européenne de l'Environnement, du Centre Thématique Européen pour la Conservation de la Nature et du service de documentation du Centre Naturopa du Conseil de l'Europe.